

**LISTE DES AIDES AUX ENTREPRISES
DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-
19**
Note rédigée par le service économie de la
Communauté de communes Val'Eyrieux
Le 05/11/20

Suite au nouveau confinement, voici les dernières actualités sur les aides d'urgence aux entreprises :

- Réactivation du **Fonds de Solidarité** pour les entreprises subissant une fermeture ou une perte d'au moins 50% de leur chiffre d'affaires : **aide de 1 500€ à 10 000€**, à demander sur [le site des impôts](#) à partir du 20 novembre. [Plus d'infos ici.](#)

Cette aide est aussi mobilisable pour les entreprises subissant des pertes de chiffres d'affaires liées au couvre-feu (pour mémoire : date de mise en place du couvre-feu en Ardèche : 23 octobre)

➤ **Pour renforcer votre trésorerie :**

- prolongation des prêts garantis par l'Etat et extension de la durée d'amortissement, [plus d'infos ici](#)
- pour les TPE, maintien de l'avance remboursable à taux 0% du Fonds Région Unie, financé par Val'Eyrieux. [Plus d'infos ici.](#)

➤ **Pour vos ressources humaines**

• Activité partielle :

- Les entreprises fermées administrativement ou faisant l'objet de restrictions horaires pourront bénéficier d'une prise en charge à **100 % de l'indemnité d'activité partielle** par l'État et l'Unédic jusqu'à la levée de la fermeture. Cela représente **100 %** du salaire net pour les salariés au SMIC et **84 %** environ du net dans la limite de 4,5 SMIC. [Plus de précisions](#)
- Pour les TPE-PME qui ne font pas directement l'objet d'une restriction d'ouverture, mais qui ont perdu 50% de chiffre d'affaires, il sera possible de solliciter, au cas par cas, [une remise de cotisations dues pendant la période de fermeture.](#)

- Protection de la santé des salariés : subvention de l'Assurance Maladie pour des investissements de protection des salariés contre la covid. [Plus d'infos ici.](#)

➤ **Pour réduire ou reporter vos charges**

- Report ou exonération de vos cotisations sociales et fiscales : [toutes les précisions ici.](#)
- Crédit d'impôt pour les bailleurs de locaux professionnels qui annulent une partie de leurs loyers : [plus d'infos ici.](#)

- En cas de **difficultés de paiement et de remboursement**, possibilité de contacter :
 - [Le médiateur des entreprises](#)
 - [La médiation du crédit.](#)

- **Pour financer votre relance :**
 - Les mesures du Plan de relance pour les entreprises : [voir la liste ici.](#)
 - Subvention « coup de pouce » de Val'Éyrieux. Aides aux initiatives : contribuer à l'adaptation du tissu économique et à la relance de l'économie locale. Subvention jusqu'à 2800€. Règlement sur demande : contact@poleyrieux.com / 09 70 65 01 17
 - Prêt artisans et commerçants à taux 0% de la Région Auvergne Rhône-Alpes : [plus d'infos ici.](#)

- **Des cellules de crise** pour vous renseigner :
 - Numéro national d'information sur les aides d'urgence : 0806 000 245
 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche : 07 75 07 54 00 et coronavirus@cam-ardeche.fr
 - Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche : 04 75 88 07 07 et covid19@ardeche.cci.fr
 - Agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprise : 0 805 38 38 69 et [formulaire dédié](#)

Pour les commerçants, le gouvernement propose [un récapitulatif de l'ensemble des aides les concernant.](#)

L'équipe du service économie Val'Éyrieux se tient également à votre disposition au 09 70 65 01 17.